



Consensus Scientifique sur la **Biodiversité** Perspectives mondiales

Source :

CBD (2006)

Résumé & Détails:

GreenFacts


Niveau 2 - Détails sur la Biodiversité

1.	Pourquoi s'inquiéter de la perte de biodiversité ?	3
2.	Que sont la CDB et son objectif 2010 ?	3
2.1	Qu'est-ce que la Convention sur la diversité biologique (CDB) ?	3
2.2	Quels objectifs mondiaux ont été fixés en matière de biodiversité ?	4
3.	Pourquoi des indicateurs de biodiversité ?	4
3.1	Quels sont les indicateurs utilisés ?	4
3.2	Ces indicateurs conviennent-ils pour évaluer les progrès vers l'objectif biodiversité 2010 ?	5
4.	À quel rythme la biodiversité disparaît-elle ?	5
4.1	Comment la superficie des forêts et d'autres écosystèmes évolue-t-elle ?	6
4.2	Comment l'abondance et la répartition des espèces sélectionnées évoluent-elles ?	7
4.3	Quelle est la proportion d'espèces menacées ?	7
4.4	Comment la diversité génétique des espèces domestiquées et cultivées évolue-t-elle ?	8
4.5	Quelle est la superficie des zones protégées ?	8
5.	La santé des écosystèmes affecte-t-elle les ressources qu'ils fournissent ?	8
5.1	En quoi la pêche affecte-t-elle les espèces marines ?	9
5.2	Comment les activités humaines entraînent-elles la fragmentation des forêts et des eaux intérieures ?	9
5.3	En quoi la qualité de l'eau douce se détériore-t-elle ?	10
6.	Quelles sont les principales menaces pour la biodiversité ?	10
6.1	En quoi la qualité de l'eau douce se détériore-t-elle ?	10
6.2	A quel point les espèces exotiques envahissantes sont-elles menaçantes ?	11
7.	Dans quelle mesure utilise-t-on les écosystèmes de manière durable ?	11
7.1	Quelle est la proportion d'écosystèmes gérés de manière durable ?	11
7.2	Comment notre empreinte écologique évolue-t-elle ?	12
8.	D'autres objectifs de la CDB sont-ils en bonne voie d'être atteints ?	12
8.1	Les langues et savoirs indigènes sont-ils protégés ?	12
8.2	Les bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques sont-ils distribués de manière juste et équitable ?	13
8.3	Les ressources financières et techniques mobilisées sont-elles suffisantes ?	13
9.	Comment la Convention sur la Diversité Biologique est-elle mise en œuvre ?	13
9.1	Quels sont les outils fournis par la Convention (CBD) ?	13
9.2	Quels progrès ont été réalisés vers les objectifs de la Convention ?	14
10.	L'objectif biodiversité 2010 est-il en voie d'être atteint ?	15
10.1	Les objectifs secondaires sont-ils en voie d'être atteints ?	15
10.2	S'attaque-t-on de façon adéquate aux facteurs de perte de biodiversité ?	15
10.3	La biodiversité est-elle correctement intégrée dans les plans économiques et de développement ?	16
11.	Conclusion: Quelles mesures faut-il prendre ?	17
11.1	Quelles mesures les membres de la Convention doivent-ils prendre ?	17
11.2	Quelles mesures la communauté internationale doit-elle prendre ?	18

11.3 Quelles mesures les particuliers ou d'autres acteurs concernés doivent-ils prendre ?.....18

Ce Dossier est un résumé fidèle du rapport scientifique de consensus produit en 2006 par la Convention sur la diversité biologique (CBD) :
"Global Biodiversity Outlook 2"

Le Dossier complet est disponible sur : <https://www.greenfacts.org/fr/perspectives-mondiales-biodiversite/>

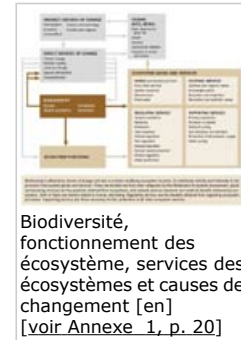
 Ce document PDF contient le Niveau 2 d'un Dossier GreenFacts. Les Dossiers GreenFacts sont publiés en plusieurs langues sous forme de questions-réponses et présentés selon la structure originale et conviviale de GreenFacts à trois niveaux de détail croissant :

- Chaque question trouve une réponse courte au Niveau 1.
- Ces réponses sont développées en plus amples détails au Niveau 2.
- Le Niveau 3 n'est autre que le document source, le rapport de consensus scientifique reconnu internationalement et fidèlement résumé dans le Niveau 2 et plus encore dans le Niveau 1.

Tous les Dossiers de GreenFacts en français sont disponibles sur : <http://www.greenfacts.org/fr/>

1. Pourquoi s'inquiéter de la perte de biodiversité ?

La diversité biologique, ou biodiversité, est le terme servant à décrire la variété de la vie sur terre. Elle reflète le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants, ainsi que la façon dont cette diversité change géographiquement et temporellement. La biodiversité englobe la diversité au sein des espèces (diversité génétique), entre les espèces (diversité des espèces) et entre les écosystèmes (diversité des écosystèmes).



Les écosystèmes, dont le bon fonctionnement dépend de la biodiversité, fournissent les besoins indispensables à la vie (par exemple la nourriture, l'eau propre et l'air pur). Ils offrent une protection contre les catastrophes naturelles et les maladies (en régulant le climat, les inondations et les organismes nuisibles par exemple), et façonnent les cultures humaines et les croyances spirituelles. En plus de fournir ces services culturels, d'approvisionnement, ou de régulation les écosystèmes permettent également le maintien des processus vitaux tels que la production de biomasse, ou le cycle de nutriments (services d'aide), essentiels au bien-être de l'homme.

Sur les 24 services à travers lesquels les écosystèmes contribuent directement au bien-être de l'homme, 15 sont en déclin.

Les effets néfastes des activités humaines sur l'environnement naturel, qui sont considérables et de plus en plus nombreux, ont bouleversé la biodiversité plus rapidement au cours des 50 dernières années qu'au cours d'aucune autre période de l'histoire humaine. Au fur et à mesure que la pression démographique et les niveaux de consommation augmentent, la biodiversité va en se réduisant. Si cette tendance persiste, le milieu naturel pourrait voir s'amoinrir sa capacité à fournir les biens et les services dont dépend l'humanité.

La perte de biodiversité affecte le bon fonctionnement des écosystèmes en les rendant plus vulnérables aux perturbations et moins aptes à fournir aux êtres humains de précieux services. Les conséquences les plus sévères touchent en général les populations rurales pauvres, dont les moyens de subsistance dépendent de manière plus directe des services que l'écosystème local leur fournit. De plus, la perte de biodiversité représente un obstacle sérieux à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour enrayer la dégradation des écosystèmes, il convient de démontrer clairement qu'ils contribuent pleinement aux économies nationales ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.

2. Que sont la CDB et son objectif 2010 ?

2.1 Qu'est-ce que la Convention sur la diversité biologique (CDB) ?

L'inquiétude profonde face à la perte rapide de biodiversité et la reconnaissance de l'importance de son rôle pour l'humanité, a conduit à l'adoption, durant le Sommet de la Terre à Rio en 1992, de la Convention sur la diversité biologique (CDB), un traité juridiquement contraignant à vocation mondiale.



La Convention définit trois objectifs principaux:

- La conservation de la biodiversité
- L'utilisation durable des éléments qui la constituent, et

- Le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La participation à la Convention est quasi universelle : 187 pays* en sont actuellement membres, signe que le monde entier est parfaitement conscient de la nécessité d'œuvrer de concert pour assurer la survie des espèces sur terre.

* En 2007, la CDB a été signée par 190 parties contractantes, dont 189 pays et la Communauté européenne

2.2 Quels objectifs mondiaux ont été fixés en matière de biodiversité ?

En 2002, la Conférence des Parties contractantes à la Convention a adopté un plan stratégique, avec la mission « d'assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, national et régional, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le monde, et au profit de toutes les formes de vie sur terre ».

Cet objectif pour 2010 a été approuvé par la suite par les chefs d'états et de gouvernements présents au Sommet mondial pour le développement durable en 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Lors du Sommet mondial des Nations Unies en 2005, les leaders mondiaux se sont à nouveau engagés à atteindre l'objectif fixé pour 2010.

Afin d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'Objectif 2010 pour la biodiversité, la Conférence des Parties a adopté un cadre définissant sept domaines prioritaires, dont le but est d'orienter les plans d'actions. Pour chacun de ces sept domaines prioritaires, la Conférence a identifié des indicateurs servant à évaluer l'état et l'évolution de la biodiversité, ainsi que les buts et objectifs visés, qui constituent également un objectif secondaire de l'Objectif 2010 pour la biodiversité.

3. Pourquoi des indicateurs de biodiversité ?

3.1 Quels sont les indicateurs utilisés ?

Les Parties contractantes à la Convention ont défini une série d'indicateurs basés sur des données caractéristiques de questions environnementales complexes devant être traitées à travers des mesures politiques ou des programmes de gestion.

Les indicateurs servent non seulement à contrôler l'état et l'évolution de la biodiversité, mais également à fournir des informations sur les moyens d'améliorer l'efficacité des politiques et des programmes de gestion liés à la biodiversité.

Les indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis vers les Objectifs 2010 pour la biodiversité couvrent sept domaines prioritaires :

- Freiner le rythme de perte des éléments constitutifs de la biodiversité, au niveau des écosystèmes, des espèces, et de la diversité génétique. (Voir question 4)
- Préserver l'intégrité des écosystèmes et leur capacité à fournir des biens et des services, lesquels sont essentiels au bien-être de l'homme. (Voir question 5)

- Faire face aux principales menaces pesant sur la biodiversité, comme la modification des habitats, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, la pollution, et le changement climatique. (Voir question 6)
- Promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité. (Voir question 7)
- Protéger les connaissances et les pratiques traditionnelles. (Voir question 8)
- Veiller au partage équitable des bénéfices découlant des ressources génétiques. (Voir question 8)
- Mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. (Voir question 8)

3.2 Ces indicateurs conviennent-ils pour évaluer les progrès vers l'objectif biodiversité 2010 ?

L'ensemble des indicateurs élaborés par la Convention ont été utilisés pour la première fois dans la deuxième édition des « Perspectives mondiales de la diversité biologique », afin d'évaluer et de communiquer l'état de la biodiversité et de ses tendances.

Certains de ces indicateurs peuvent se baser sur des données déjà disponibles pour décrire l'évolution actuelle de la biodiversité, les causes de changements, et les mesures pour les contrer.

Cependant, pour de nombreux indicateurs, les données sont insuffisantes pour déterminer le rythme de perte de biodiversité d'ici 2010. Ces indicateurs peuvent inclure, entre autres, l'évolution des conditions des habitats dans certains types d'écosystèmes, et les tendances actuelles en matière d'abondance et de répartition d'espèces données.

Pour un certain nombre d'indicateurs en revanche, les données disponibles portent sur des périodes trop brèves pour qu'il soit possible de déterminer les tendances actuelles au niveau mondial, ou bien ces indicateurs doivent encore être perfectionnés.

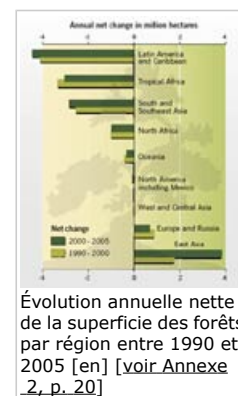
En conclusion, alors que nous manquons encore de mesures complètes à l'échelle mondiale pour évaluer les progrès accomplis vers l'Objectif 2010 pour la biodiversité, il est néanmoins possible, en utilisant ces indicateurs conjointement, de dégager les tendances de l'état de la biodiversité. Davantage de recherches sont nécessaires pour améliorer la qualité des données et des méthodes d'élaboration des indicateurs associés afin de déterminer avec confiance l'évolution générale de la perte de biodiversité d'ici 2010, intimement liée à la probabilité de voir cet objectif se réaliser.

4. À quel rythme la biodiversité disparaît-elle ?

Le premier domaine prioritaire du cadre de 2010 concerne le ralentissement du rythme de perte de biodiversité à l'échelle des écosystèmes, des espèces et des gènes. Dans ce domaine, les indicateurs comprennent également les tendances concernant les aires protégées et l'état des espèces menacées.

4.1 Comment la superficie des forêts et d'autres écosystèmes évolue-t-elle ?

Au cours des 50 dernières années, l'homme a transformé les écosystèmes plus rapidement et plus profondément qu'au cours d'aucune autre période de son histoire. Pour la plupart des principaux habitats et écosystèmes de la planète, on ne connaît actuellement avec certitude ni l'étendue de leur modification, ni le rythme de cette modification au niveau mondial, et ce en raison de difficultés pour les mesurer. Les forêts constituent toutefois une exception, puisqu'elles ont souvent une valeur commerciale directe et/ou scientifique et qu'elles font donc, pour cette raison, l'objet d'évaluations et d'inventaires réguliers dans la plupart des pays.



Les forêts recouvrent actuellement près de 30% de la surface terrestre, contre 50 % avant que l'influence de l'homme ne se fasse autant ressentir. Ce chiffre continue à diminuer en raison de la déforestation, qui résulte principalement de la transformation des forêts en terres agricoles et pâtures, laquelle se poursuit à un rythme alarmant, surtout sous les tropiques. Le reboisement, la réhabilitation du paysage, et la croissance naturelle des forêts ont compensé de manière significative la perte de forêt primaire, surtout dans les zones tempérées du globe, mais la valeur des plantations forestières et des forêts secondaires, en termes de biodiversité, est en général bien moindre que celle des forêts primaires. Au cours des 15 dernières années, les forêts primaires ont disparu ou ont subi des modifications à un rythme d'environ 6 millions d'hectares par an, et ne représentent aujourd'hui plus qu'un tiers de la superficie forestière totale.

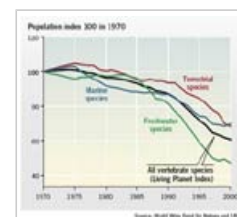
Outre les forêts, on observe dans d'autres biomes des tendances négatives similaires au niveau de la superficie des écosystèmes. Par exemple, près de 70 % des forêts, terres boisées et maquis méditerranéens, 50 % des prairies, savanes et formations arbustives tropicales et sous-tropicales, et 30 % des écosystèmes de désert avaient déjà disparu en 1990. Les activités humaines ont également profondément affecté les écosystèmes côtiers et marins, dont la dégradation a abouti à la réduction de la superficie des forêts de varech, des prairies sous-marines, des mangroves et des récifs coralliens. Dans les Caraïbes, par exemple, la couverture moyenne de corail dur est passée de 50% à 10% au cours des trois dernières décennies. De plus, dans les régions autres que les régions polaires, on a assisté à une régression généralisée des glaciers de montagne au cours du XXe siècle et à une diminution d'environ 10 % de la couverture neigeuse depuis la fin des années 60. Dans l'Arctique, la superficie moyenne de la banquise a régressé d'environ 8 % au cours des 30 dernières années.



Pour atteindre l'Objectif 2010 pour la biodiversité, un ralentissement significatif du rythme auquel diminue aujourd'hui l'étendue des écosystèmes est nécessaire. Pour parvenir à réduire le taux actuel de perte nette de superficie forestière, il faudrait intensifier les efforts de reboisement tout en réduisant les coupes forestières. Parallèlement, il faudrait davantage concentrer les efforts sur la conservation des zones forestières naturelles, plutôt que de remplacer les forêts naturelles par des plantations de faible valeur sur le plan de la biodiversité.

4.2 Comment l'abondance et la répartition des espèces sélectionnées évoluent-elles ?

Les tendances concernant l'abondance et la distribution d'espèces données constituent un indicateur de la qualité d'un écosystème et fournissent des informations complémentaires sur l'étendue des écosystèmes. Plusieurs évaluations ont révélé que la taille des populations et/ou la répartition géographique de la majorité des espèces examinées est en déclin.



Indice « Planète vivante » : tendances mondiales au niveau des populations d'espèces terrestres, d'eau douce et marines [voir Annexe 9, p. 24]

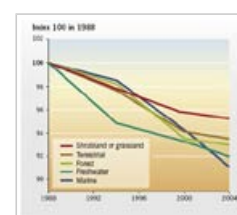
Les tendances observées pour quelque 3000 populations d'espèces sauvages montrent une diminution constante de l'abondance moyenne des espèces. Cette diminution, d'environ 40% entre 1970 et 2000, atteint 50% pour les espèces d'eau douce et environ 30% pour les espèces marines et terrestres. Des études portant sur l'ensemble des amphibiens, sur les mammifères africains, sur les oiseaux des terres agricoles, sur les papillons britanniques, sur les coraux des Caraïbes et de la région indopacifique, ainsi que sur les espèces de poissons les plus pêchés, révèlent que les populations sont en déclin pour la majorité de ces espèces. Les exceptions concernent les espèces protégées par des mesures spécifiques, les espèces aujourd'hui moins menacées, et celles qui tendent à prospérer dans des environnements modifiés.

Entre 1970 et 2000, les populations d'espèces sauvages ont diminué d'environ 1,7 % par an en moyenne. On a pu observer des tendances similaires partout en Europe pour les espèces abondantes et répandues d'oiseaux qui dépendent des terres agricoles et des forêts.

Ces recherches portent essentiellement sur les groupes ayant fait l'objet de nombreuses études – les vertébrés, principalement – et les zones tropicales – ,qui abondent en espèces, ont tendance à être sous-représentées. De nombreux travaux sont actuellement en cours ; ils permettront d'enrichir les bases de données existantes et d'y inclure une plus grande variété d'espèces, notamment végétales.

4.3 Quelle est la proportion d'espèces menacées ?

On estime que, depuis quelques siècles, pour une espèce disparaissant d'extinction « naturelle », près de 1000 disparaissent à cause de l'homme. D'après la Liste rouge UICN des espèces menacées, entre 12 et 15 % des espèces appartenant à des groupes bien étudiés, comme les amphibiens, les oiseaux ou les mammifères, sont menacées d'extinction. À partir de cette liste, il est possible d'évaluer, par le biais d'un indice, le nombre d'espèces qui survivraient si aucune mesure conservatoire supplémentaire n'était prise. Cet indice montre que la situation des espèces d'oiseaux, groupe pour lequel le plus de données sont disponibles, se détériore de manière continue. L'analyse des données préliminaires montre que la situation des autres grands groupes, comme les amphibiens et les mammifères, est probablement pire.



Indice de la Liste Rouge pour les oiseaux des écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres et ceux des habitats de forêts et des formations arbustives/prairies pour la période 1988-2004 [en] [voir Annexe 10, p. 25]

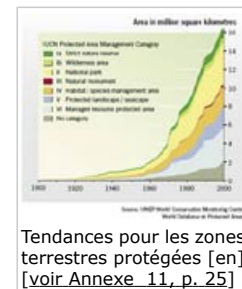
4.4 Comment la diversité génétique des espèces domestiquées et cultivées évolue-t-elle ?

La diversité génétique des espèces cultivées et domestiquées est d'une importance majeure pour l'homme. L'homme n'utilise qu'un très petit nombre de ces espèces, et leur survie et leur adaptation à des conditions environnementales changeantes dépendent en partie de leur diversité génétique. Le bien-être humain et la sécurité alimentaire dépendent à leur tour de ces quelques espèces, et la perte d'une seule récolte, provoquée par une maladie des plantes par exemple, peut avoir des conséquences dramatiques. La perte de diversité génétique est difficile à quantifier, mais on estime qu'un tiers des 6500 races reconnues d'animaux domestiqués sont actuellement menacées d'extinction.

Dans les systèmes non cultivés, l'exploitation d'espèces sauvages, par la coupe de bois, la pêche ou la chasse peut engendrer une perte de diversité génétique. Cependant, cette perte de diversité génétique est généralement associée à un déclin dans l'abondance et la distribution d'une population, suite à la destruction et à la fragmentation de ses habitats.

4.5 Quelle est la superficie des zones protégées ?

La création de zones protégées constitue un instrument clé de lutte contre la perte continue d'écosystèmes et d'espèces. Ces zones recouvrent aujourd'hui environ 12 % des terres émergées de la planète. On observe des différences considérables d'un biome, d'un écosystème ou d'un habitat à l'autre, en termes de surface de zones protégées. Par exemple, la superficie totale de zones protégées recouvre uniquement 5% des forêts de résineux et des terres boisées, 4,4 % des prairies des régions tempérées, 2,2 % des systèmes de lacs, 0,6 % des océans et 1,4 % du littoral.



Pour 475 des 825 écorégions terrestres que compte la planète, moins de 10% de la surface de l'écorégion est protégée. Et pour 140 d'entre elles, ce pourcentage n'atteint même pas 1%.

Toutefois, l'augmentation du nombre de zones protégées et de leur superficie constitue un indicateur plutôt rudimentaire qui doit être complété par des informations sur le degré de protection accordé à la diversité biologique et sur l'efficacité de leur gestion. Le rôle joué par les zones protégées dans le ralentissement du rythme de perte de biodiversité est encore mal compris, à cause du manque de données systématiques.

5. La santé des écosystèmes affecte-t-elle les ressources qu'ils fournissent ?

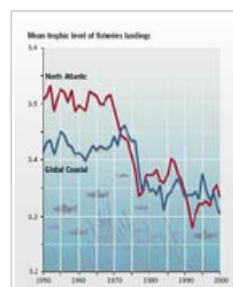
Le deuxième domaine d'activité prioritaire du cadre de 2010 concerne la conservation de l'intégrité des écosystèmes et leur capacité à assurer le bien-être de l'humanité, grâce aux biens et services qu'ils garantissent.

5.1 En quoi la pêche affecte-t-elle les espèces marines ?

Les océans recouvrent plus de 70% de la planète. Les prises de poissons constituent la première source d'aliments en provenance des océans. Les prises les plus recherchées sont les poissons prédateurs de grande taille, tels que le thon et le cabillaud. La pêche intensive a provoqué le déclin de ces espèces. Dans l'Atlantique nord, par exemple, les populations de grands poissons ont diminué des deux tiers au cours des 50 dernières années. En conséquence, on assiste à une augmentation relative des populations de petits poissons et d'invertébrés situés plus bas dans la chaîne alimentaire. Cette augmentation a provoqué le recul de la position moyenne des poissons pêchés dans la chaîne alimentaire (niveau trophique moyen), et ce depuis les années 1970. Les poissons les plus appréciés par l'homme pour la consommation deviennent de plus en plus rares, forçant l'homme à changer ses habitudes de pêche et de consommation pour se tourner vers des poissons plus petits et des invertébrés, et entraînant finalement une réduction de l'offre totale de poissons sauvages destinés à la consommation. En dépit d'efforts croissants visant à améliorer les techniques de pêche, les prises de poissons de mer ont baissé au cours des années 90.



Voir également notre résumé sur la pêche [voir <https://www.greenfacts.org/fr/peche/index.htm>]



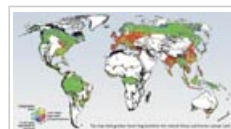
Based on aggregation of data from over 100,000 half-degree latitude/longitude cells. Data for the North Atlantic are shown in red and for coastal waters in blue. Note strong decline, particularly in the North Atlantic.

Évolution des niveaux trophiques moyens des prises de poissons entre 1950 et 2000 [en] [voir Annexe 3, p. 21]

L'indice trophique marin, qui permet de mesurer les variations du niveau trophique moyen, peut être calculé à partir des données existantes sur les prises de poisson : c'est donc un indicateur très fiable de la santé d'un écosystème et de l'utilisation durable de ses ressources biologiques. Si des mesures étaient prises pour mieux gérer les pêches, la baisse de l'indice trophique marin pourrait être enrayée, comme en Alaska, où une gestion saine de la plupart des stocks de poissons a permis une stabilisation de l'indice.

5.2 Comment les activités humaines entraînent-elles la fragmentation des forêts et des eaux intérieures ?

Dans de nombreux écosystèmes terrestres et d'eaux intérieures, les activités humaines ont provoqué la fragmentation des habitats. Les zones d'habitat réduites qui en résultent ne peuvent subvenir qu'aux besoins de populations d'espèces plus petites, qui deviennent par conséquent plus susceptibles de s'éteindre au niveau local. Les forêts et les systèmes fluviaux constituent deux systèmes dont le niveau de fragmentation, élevé dans les deux cas, est relativement facile à évaluer.



Estimations de la fragmentation des forêts induite par l'homme [en] [voir Annexe 4, p. 22]

Dans les systèmes fluviaux, par exemple, les réservoirs influent de manière non négligeable sur le flux de l'eau, sur sa qualité et sur sa biodiversité, en particulier pour les espèces migratrices. Parmi les effets négatifs des barrages sur les écosystèmes figurent la destruction d'écosystèmes terrestres par inondation, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de profonds changements au niveau des espèces aquatiques. Une étude des effets imputables aux barrages a été menée au niveau mondial et s'est penchée sur 60% des rivières de la planète pour en évaluer les éventuelles fragmentation et modification du ruissellement. Selon cette étude, plus de la moitié des grands systèmes fluviaux analysés sont affectés par la présence de barrages et plus d'un tiers par la fragmentation des rivières et la régularisation de leur débit. Seul 12 % des systèmes fluviaux étudiés ne sont pas touchés.

5.3 En quoi la qualité de l'eau douce se détériore-t-elle?

La pollution, la sédimentation croissante, le changement climatique, les prélèvements d'eau douce destinés à l'agriculture, à l'industrie et à la consommation humaine, et les modifications physiques des écosystèmes provoquées, par exemple, par le détournement et la canalisation des cours d'eau sont autant de facteurs d'altération de la qualité de l'eau. Par exemple, la pollution des cours d'eau intérieurs par l'azote, provoquée principalement par l'utilisation d'engrais, a plus que doublé depuis 1960, et décuplé dans de nombreuses zones industrielles de la planète.

Alors que, depuis les années 80, la qualité des eaux de rivière s'est améliorée en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, elle s'est dégradée au cours de la même période en Afrique, en Asie, et dans la région du Pacifique.

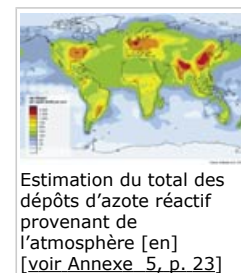
Les contrôles de qualité des eaux permettent de mettre en lumière les menaces pesant directement sur la durabilité des eaux intérieures ainsi que les effets néfastes des activités non durables en dehors de cet écosystème. La salubrité et l'intégrité des eaux intérieures constituent d'excellents indicateurs de santé des écosystèmes terrestres. L'amélioration de la qualité des eaux dans toutes les régions semble être un moyen concret, quoique ambitieux, d'atteindre l'objectif 2010 pour la biodiversité.

6. Quelles sont les principales menaces pour la biodiversité ?

Le troisième domaine prioritaire du cadre de 2010 concerne les cinq menaces principales pour la biodiversité : les espèces exotiques envahissantes, le changement climatique, la charge de nutriments et la pollution, la modification des habitats et la surexploitation. À moins que l'on ne parvienne à atténuer leurs effets, ces menaces mèneront à une perte de biodiversité et affecteront l'intégrité des écosystèmes et les progrès réalisés en matière d'utilisation durable des ressources.

6.1 En quoi la qualité de l'eau douce se détériore-t-elle?

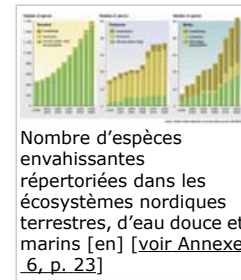
La productivité croissante du secteur agricole peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs, notamment la disponibilité et l'utilisation d'engrais à l'échelle industrielle. Toutefois, l'azote et le phosphore présents dans ces engrais sont aujourd'hui une source de préoccupation. La libération d'azote réactif d'origine humaine modifie l'équilibre des écosystèmes, principalement là où des espèces à croissance lente prospèrent dans des milieux pauvres en azote ne peuvent rivaliser avec des espèces concurrentes à croissance rapide, qui dépendent de fortes teneurs en nutriments. Les prairies des zones tempérées sont particulièrement vulnérables à cet égard. De plus, l'azote soluble peut se frayer un chemin vers les lacs et les milieux côtiers, ce qui accroît leur eutrophisation, la prolifération d'algues et la création de zones dépourvues d'oxygène dans les zones marines côtières. Ces différents impacts entraînent une forte réduction des populations de poissons et d'autres espèces aquatiques.



Depuis 1960, la production industrielle d'azote s'est fortement accélérée. Afin de minimiser les problèmes environnementaux et de continuer à répondre à la demande mondiale en aliments et en fibres, la manière avec laquelle les engrais à base d'azote sont utilisés doit être nettement améliorée.

6.2 A quel point les espèces exotiques envahissantes sont-elles menaçantes ?

Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir des effets catastrophiques sur les espèces autochtones, provoquant leur extinction et affectant les écosystèmes naturels et cultivés. Ces espèces, qui, depuis le XVII^e siècle, ont contribué à l'extinction de 40 % des espèces animales dont la cause d'extinction est connue, menacent aujourd'hui 80 % des espèces locales dans une région d'Afrique du Sud. Depuis peu, le rythme auquel les espèces exotiques ont été introduites s'est sensiblement accru, tout comme les risques qu'elles représentent, en raison d'une croissance rapide de la population et des activités humaines affectant l'environnement. Par ailleurs, la probabilité de voir ces espèces proliférer est plus forte, en raison de l'accroissement des voyages, des échanges commerciaux et du tourisme.



L'introduction d'espèces exotiques en milieu marin s'explique principalement par les organismes s'accrochant aux coques des bateaux et les bateaux rejetant leurs eaux de ballast (réservoir servant de lest). Sur les 150 espèces récemment introduites dans les Grands Lacs d'Amérique du Nord, 75 % proviennent de la mer Baltique et ont voyagé via en des voies de navigations très fréquentées. Pour pouvoir efficacement faire connaître les défis posés par les espèces exotiques envahissantes, la mise au point d'une méthode de quantification de la menace que représentent ces espèces est nécessaire. Cette méthode permettra ensuite de développer un indicateur cohérent des effets de ces menaces sur la diversité biologique.

7. Dans quelle mesure utilise-t-on les écosystèmes de manière durable ?

7.1 Quelle est la proportion d'écosystèmes gérés de manière durable ?

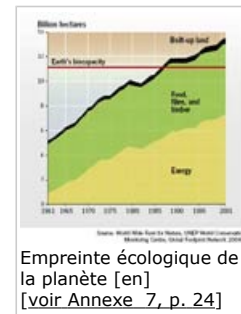
Le quatrième domaine prioritaire du cadre de 2010 examine le caractère durable de l'utilisation de la biodiversité. Pour savoir si une ressource est exploitée de manière durable, il faut prendre en considération un certain nombre de facteurs, notamment l'état de la ressource considérée, les effets de l'exploitation sur l'écosystème dont elle fait partie et le contexte socio-économique dans lequel elle est utilisée.

Pour déterminer si la diversité biologique est utilisée de manière durable par l'homme, il faudrait observer la proportion de superficies d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant d'une gestion durable. Malheureusement, on ne dispose actuellement pas de chiffres à l'échelle mondiale pour ces zones.

Pour déterminer si un mode d'exploitation est durable, une alternative consiste à mesurer la proportion de terres dédiées à la production qui répondent à certains critères – vérifiés – de durabilité. Bien que les données sur les superficies et produits certifiés « durables » suivent une tendance positive, il convient de se garder de l'interpréter comme un progrès significatif en matière d'utilisation durable, car seule une partie infime des superficies de production garantissent une gestion durable.

7.2 Comment notre empreinte écologique évolue-t-elle ?

L'empreinte écologique est un concept qui permet de calculer la zone de terre et d'eau nécessaire pour faire vivre une population humaine donnée, sur base de la consommation de cette population en énergie, nourriture, eau, matériaux de construction et autres biens de consommation. Bien que ce concept ne permette pas de déterminer avec précision les exigences auxquelles est soumise la nature, il constitue néanmoins un outil comptable particulièrement utile pour démontrer les impacts de la consommation humaine sur la capacité de production de la planète.



Actuellement, les deux tiers de l'empreinte écologique de la planète reviennent aux États-Unis, aux membres de l'Union Européenne, à la Chine, à l'Inde et au Japon. L'empreinte par habitant est bien plus élevée dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

En 1961, l'humanité exploitait, en valeur nette, environ 50% de la biocapacité de la planète - soit sa capacité à renouveler ses ressources naturelles - contre 120% en 2001. La demande mondiale en ressources excède donc d'environ 20% la capacité biologique de la terre à les renouveler, et la surexploitation continue de prendre de l'ampleur.

À long terme, si l'on veut protéger la biodiversité avec une marge de sécurité, l'empreinte écologique de l'humanité devra atteindre un niveau nettement inférieur à la biocapacité de la planète.

8. D'autres objectifs de la CDB sont-ils en bonne voie d'être atteints ?

8.1 Les langues et savoirs indigènes sont-ils protégés ?

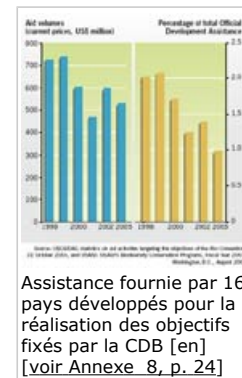
Le cinquième domaine prioritaire couvre les connaissances et les méthodes de gestion traditionnelles des peuples indigènes et des communautés locales, qui sont essentielles à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Ce savoir se transmet souvent oralement au moyen de langues indigènes. Une analyse de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), portant sur quelque 250 langues indigènes, révèle que, entre 1980 et 2003, le nombre de locuteurs avait augmenté pour 149 langues autochtones et diminué pour 104 autres. Comme la majorité de ces langues autochtones ne sont parlées que par un petit nombre, leur préservation suscite de nombreuses inquiétudes.

8.2 Les bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques sont-ils distribués de manière juste et équitable ?

Le partage juste et équitable des bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques constitue le sixième domaine prioritaire du cadre de 2010, et l'un des trois objectifs de la Convention. Il comprend, entre autres, des informations sur l'utilisation des ressources génétiques pour l'élaboration de médicaments, produits cosmétiques, produits industriels et de nouvelles plantes cultivables. Restituer une partie des bénéfices générés par la vente de ces produits encouragerait la protection de la biodiversité et son utilisation durable. Bien que certains pays aient mis en vigueur des lois contrôlant l'accès aux ressources génétiques, il n'existe toujours aucune source d'information centrale fiable sur l'accès à ces ressources au niveau national ou sur les mesures de partage des bénéfices.

8.3 Les ressources financières et techniques mobilisées sont-elles suffisantes ?

L'application de la Convention requiert la mobilisation de ressources financières et techniques. Cet aspect est pris en compte par le septième et dernier domaine prioritaire du cadre de 2010. Les Parties contractantes à la Convention ont convenu que les pays en voie de développement doivent bénéficier d'un appui particulier pour être à même d'appliquer les mesures requises pour la conservation de la biodiversité et atteindre l'objectif 2010 pour la biodiversité. Ceci est particulièrement vrai pour les pays les moins développés, les petits états insulaires, et les pays dont l'économie est en transition. D'après les données disponibles, on estime que le montant total de l'aide allouée à la biodiversité dans les pays en voie de développement est en déclin depuis 1998, passant de 1 milliard de dollars US par an à environ 750 millions.



9. Comment la Convention sur la Diversité Biologique est-elle mise en œuvre?

Transposer le contenu de la Convention en une série de politiques et de pratiques aux niveaux national et régional représente un immense défi. Au cours des dix premières années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la Convention, un ensemble complet de lignes directrices relatives aux objectifs de la Convention a été élaboré. En 2002, la Conférence des Parties a adopté un Plan stratégique, qui inclut l'objectif de 2010 et, en 2004, un cadre permettant d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation cet objectif.

9.1 Quels sont les outils fournis par la Convention (CBD) ?

Les instruments politiques développés par la Convention comprennent :

- Des programmes de travail thématiques couvrant sept biomes principaux
- Des programmes de travail sur le transfert de technologie, les zones protégées et la classification des organismes (taxinomie)
- Des lignes directrices et des principes sur des sujets en rapport avec tous les domaines thématiques, notamment la surveillance de la biodiversité, l'évaluation des impacts, les mesures incitatives, et les espèces exotiques envahissantes.

La Conférence des Parties a également adopté une Stratégie mondiale pour la conservation des plantes qui comporte 16 objectifs visant à fournir une série de résultats quantifiables d'ici 2010. Cette stratégie propose un cadre dans lequel s'inscriront des mesures concertées, prises par l'ensemble des parties prenantes, et qui visent à réaliser ces objectifs.

De plus, le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté en tant qu'instrument juridique de plein droit en 2000, vise à empêcher que les biotechnologies n'aient des effets néfastes sur la biodiversité ou la santé des êtres humains.

Au niveau national, les dispositions de la Convention et les décisions politiques de la Conférence des Parties sont mises en pratique à travers des stratégies et des plans d'action relatifs à la biodiversité.

9.2 Quels progrès ont été réalisés vers les objectifs de la Convention ?

Dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, la Conférence des Parties a adopté en 2002 un Plan stratégique. Le but de ce plan est d'amener les Parties à s'engager sur une mise en œuvre plus efficace et cohérente des trois objectifs de la Convention, afin d'atteindre d'ici à 2010 un ralentissement significatif du rythme actuel de perte de biodiversité aux niveaux mondial, national et régional. Ce ralentissement contribuerait à réduire la pauvreté et à améliorer toute forme de vie sur terre. A ces fins, le plan comprend quatre objectifs, et les progrès réalisés vers ces objectifs sont mitigés.

9.2.1 En ce qui concerne la promotion de la coopération internationale pour le soutien de la Convention (Objectif 1), les progrès ont été raisonnables. La Convention joue un rôle important au niveau de la mise en place de l'agenda des conventions et organisations ayant trait à la biodiversité. Cependant, il faudrait améliorer la cohérence des politiques avec les autres instruments internationaux, et tout particulièrement ceux qui fonctionnent sous le régime commercial.

9.2.2 Malgré des efforts considérables, les progrès réalisés vers le second objectif, qui consiste pour les Parties à assurer une amélioration des moyens financiers, humains, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre de la Convention, sont encore faibles.

9.2.3 La majorité des Parties contractantes ont élaboré des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité, mais leur mise en œuvre, qui permettrait de réaliser les objectifs de la Convention (Objectif 3), est loin d'être satisfaisante. De plus, les questions de biodiversité ne sont pas suffisamment bien intégrées dans les politiques et programmes sectoriels (agriculture, activités forestières, pêche et tourisme), les plannings et stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies de développement en général.

9.2.4 En ce qui concerne l'objectif de sensibilisation de l'opinion publique à l'importance de la biodiversité et de la Convention, sensibilisation qui pourrait entraîner un engagement plus vaste de la part de la société au niveau de sa mise en œuvre (Objectif 4), les progrès sont mitigés. Les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du grand public ne sont pas suffisants. Malgré quelques progrès, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que les parties prenantes et les acteurs principaux s'engagent, à tous les niveaux de la société.

9.2.5 Bien que l'on puisse observer des progrès dans certains domaines, il est évident que des mesures supplémentaires doivent être prises sans tarder. Il faut veiller à assurer la mise en œuvre de la Convention, au niveau national notamment. C'est en effet à ce niveau que le plus de mesures sont nécessaires. Concrètement, il semble indispensable d'intégrer

la biodiversité à toutes les actions et décisions politiques pertinentes et de ne pas restreindre les bases biologiques du bien-être de l'homme au seul domaine de l'environnement.

10. L'objectif biodiversité 2010 est-il en voie d'être atteint ?

Suite à une double analyse des tendances actuelles et des différents scénarios plausibles, il apparaît que la perte de biodiversité, et tout particulièrement la perte de diversité des espèces et la transformation des habitats, devrait se poursuivre dans un avenir proche, et certainement au-delà de 2010. Cette perte s'explique en grande partie par l'inertie des systèmes écologiques et humains, et par le fait que les causes de cette perte de biodiversité ont généralement tendance à perdurer, voire à s'aggraver.

« Des efforts supplémentaires sans précédent » seront nécessaires pour atteindre l'Objectif 2010 pour la biodiversité, aux niveaux national, régional et mondial. Sa réalisation représente un défi de taille, mais en aucun cas impossible. Les moyens nécessaires à la réalisation de l'Objectif de 2010 ont déjà pour la plupart été développés au sein du Cadre de la Convention. Ils comprennent notamment des programmes de travail, des principes et des directives, qui devront être appliqués de manière plus efficace si l'on veut progresser vers la réalisation de cet objectif.

10.1 Les objectifs secondaires sont-ils en voie d'être atteints ?

Il est encore trop tôt pour évaluer les progrès réalisés vers les objectifs établis par la Convention. Cependant, on peut déjà analyser les chances de les voir se réaliser, en se basant sur les tendances actuelles et en prenant en considération les scénarios vraisemblables pour l'avenir, comme le Rapport d'évaluation des écosystèmes du millénaire l'avait déjà fait. Les perspectives de réalisation sont différentes selon les objectifs. Le rapport d'évaluation confirme qu'il est possible d'atteindre la plupart des objectifs visant à protéger les composantes de la biodiversité, si les plans d'action déjà présents dans la Convention sur la diversité biologique sont mis en œuvre. Cependant, il semble très improbable que tous les objectifs visant à répondre aux menaces pesant sur la biodiversité soient atteints d'ici 2010 au niveau mondial, bien que certains puissent l'être à une plus petite échelle.

Tableau 4.1 : Perspectives de réalisation des objectifs selon le cadre d'évaluation des progrès accomplis vers l'Objectif 2010 pour la biodiversité [en] [voir Annexe 12, p. 27]

10.2 S'attaque-t-on de façon adéquate aux facteurs de perte de biodiversité?

Selon les prévisions, la plupart des facteurs de perte de biodiversité – transformation des habitats, changement climatique, espèces exotiques envahissantes, surexploitation et pollution – devraient rester constants, voire augmenter, dans un futur proche. Des actions supplémentaires doivent être engagées afin de lutter contre les principaux facteurs de perte de biodiversité. Une autre solution consisterait à redéfinir les priorités du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique afin de se concentrer davantage sur les facteurs de perte de biodiversité.

Les questions relatives au **changement d'affectation des terres** provoqué par l'agriculture doivent être traitées de manière plus directe, notamment dans le cadre du programme de travail sur la biodiversité agricole. La dégradation des terres arides, autre source de préoccupation majeure relative aux écosystèmes terrestres, est directement prise en considération par le programme de travail de la Convention sur la biodiversité des terres arides et sub-humides.

Certaines des mesures de lutte contre la **surpêche** soulignées dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (Millenium Ecosystem Assessment), comme la délimitation de zones maritimes protégées, figurent d'ores et déjà dans le programme de travail sur la biodiversité des zones marines et côtières, mais doivent maintenant être mises en place de toute urgence. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un domaine d'action prioritaire, le programme de travail prévoit également des activités d'élimination des pratiques de pêche destructives et de reconstitution des stocks de poissons, afin qu'ils atteignent des niveaux durables stables d'ici 2015.

Le problème des **charges de nutriments** n'est pas complètement intégré dans tous les programmes de travail pertinents (notamment le programme de travail sur la biodiversité agricole). Pour s'atteler à la question des charges de nutriments, il faudra d'une part optimiser l'utilisation d'azote et d'autre part promouvoir la conservation des zones humides, et ce afin de maintenir ou d'accroître leur pouvoir de filtration et d'élimination des excédents de nutriments.

Le phénomène de **changement climatique** représente une menace à contrer au plus vite, par le biais notamment des obligations reprises par la Convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique et le Protocole de Kyoto, afin d'amoindrir les effets néfastes sur les écosystèmes. De plus, les activités visant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité doivent aussi pleinement tenir compte de l'évolution du climat.

Bien que divers programmes de travail prennent déjà en compte les effets des **espèces exotiques** envahissantes une fois introduites, davantage d'efforts sont nécessaires pour consolider les mesures de prévention.

10.3 La biodiversité est-elle correctement intégrée dans les plans économiques et de développement ?

Il est impératif que les questions de biodiversité soient intégrées dans les plannings, programmes et politiques économiques et de développement, besoin clairement identifié par la Convention et son Plan stratégique, et appuyé par les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM). L'implication des principaux acteurs des secteurs économiques clés ne permettra pas uniquement de s'attaquer directement aux causes de perte de biodiversité, mais garantira une prise de conscience plus générale des problèmes soulevés par la biodiversité. Cette prise de conscience engendrera à son tour une volonté politique accrue, ainsi qu'une augmentation des ressources nécessaires à l'apparition de changements positifs.

10.3.1 Les questions de biodiversité doivent faire partie intégrante du **secteur de l'énergie**. Et pour cause, le changement climatique est un facteur de plus en plus importante de perte de biodiversité, et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité peuvent toutes deux contribuer à la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation.

10.3.2 Les **secteurs de l'alimentation et de l'agriculture** exercent également des pressions sur la biodiversité, principalement à travers le changement d'affectation des terres – qui devrait demeurer l'une des causes de perte de biodiversité les plus importantes au-delà de 2010 et au moins jusqu'en 2050 – mais aussi en raison des charges de nutriment et de la surexploitation des ressources naturelles.

Ces pressions supposent une approche de lutte contre la perte de biodiversité qui comprenne :

- une amélioration durable de l'efficacité de l'agriculture

- une planification plus efficace du développement des superficies agricoles pour éviter la réduction d'habitats à haute valeur de biodiversité
- une demande en nourriture, et surtout en viande, plus modérée et une diminution des déchets
- l'arrêt de la pêche abusive et des pratiques de pêche destructives
- la protection des écosystèmes et des habitats de première importance.

Pour mettre en place ces approches, il faudra combiner plannings, régulations et mesures incitatives. Faire en sorte que les gens aient une meilleure compréhension du problème de la perte de biodiversité et qu'ils accordent plus de valeur à la biodiversité et aux services fournis par les écosystème figure également parmi les principales actions requises.

10.3.3 Etant donné que les politiques **commerciales** influent lourdement sur le développement économique, notamment sur la production agricole et alimentaire, les questions de biodiversité doivent être intégrées aux discussions ayant trait au commerce. La libéralisation du commerce devrait à court terme provoquer une accélération du rythme de perte de biodiversité dans certaines régions et dans certains pays, à moins qu'elle ne s'accompagne de mesures proactives favorisant la conservation de la biodiversité.

10.3.4 Le développement économique est primordial si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, si l'on ne prend pas en compte les questions relatives à la protection de la biodiversité, le développement durable à long terme en sera affecté. De plus, un grand nombre d'actions susceptibles d'éradiquer l'**extrême pauvreté** pourraient accélérer la perte de biodiversité à court terme. L'existence de contreparties négatives et également de synergies potentielles implique que les considérations environnementales, notamment celles en relation avec la biodiversité, devraient être intégrées à la mise en œuvre de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Conclusion: Quelles mesures faut-il prendre ?

La biodiversité ne cesse de décliner, et ce déclin peut compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux progrès ont été réalisés en termes de développement de politiques et d'outils permettant la mise en œuvre de la Convention mais, jusqu'à présent, cette mise en œuvre s'est limitée au niveau national. Des actions urgentes sans précédent sont nécessaires pour atteindre l'Objectif 2010 pour la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national.

11.1 Quelles mesures les membres de la Convention doivent-ils prendre ?

Afin d'atteindre l'Objectif 2010, les Parties contractantes à la Convention devraient :

- Développer et assurer la mise en œuvre au niveau national de stratégies et de plans d'actions détaillés en faveur de la biodiversité qui comprennent des objectifs bien définis pour 2010;
- Veiller à ce que les stratégies nationales et plans d'actions en faveur de la biodiversité soient mis en œuvre à travers des politiques, des mesures législatives et des actions concrètes appropriées, et ne restent pas lettre morte.
- Veiller à ce que des secteurs autres que celui de l'environnement prennent en compte les questions liées à la biodiversité en les intégrant au sein des politiques nationales, des programmes et des stratégies liés au commerce, à l'agriculture, à l'exploitation des forêts et à la pêche, ainsi que dans les programmes de planification du développement.
- Garantir que suffisamment de ressources humaines, financières, techniques et technologiques soient disponibles pour mettre en œuvre les stratégies nationales et plans d'actions en faveur de la biodiversité.

- Favoriser une plus grande prise de conscience de l'importance de la biodiversité, ainsi que des mesures nationales pour sa conservation et son utilisation durable et équitable adoptées dans le cadre de la Convention.

11.2 Quelles mesures la communauté internationale doit-elle prendre ?

La Convention biologique sur la biodiversité offre à la communauté internationale l'opportunité de convenir d'un programme et des actions qui s'imposent afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Les décisions prises au niveau de la Convention devraient se fonder sur les meilleures sources d'informations disponibles et sur l'expérience acquise autour des questions de biodiversité, et contribuer ainsi à la création de normes pour la mise en place de mesures au niveau national.

La Conférence des Parties doit poursuivre son importante mission d'évaluation des progrès accomplis vers la mise en place de la Convention, et d'analyse des actions nécessaires à la réalisation des objectifs de la Convention. Certains problèmes politiques essentiels, comme l'élaboration d'un régime de répartition des accès et des bénéfices, doivent encore être résolus, ce qui nécessitera la signature d'accords et la mise en place de mesures concertées de la part de la communauté internationale.

Pour atteindre les objectifs de la Convention, tous les gouvernements de la planète doivent agir de concert. À cet égard, la communauté internationale devrait faire en sorte que tous les pays du monde deviennent membres de la Convention, car aucun pays ne peut se permettre de se limiter à un statut d'observateur lorsqu'il s'agit de questions aussi graves que la préservation de la vie sur terre.

11.3 Quelles mesures les particuliers ou d'autres acteurs concernés doivent-ils prendre ?

En tant qu'**individus**, nous avons tous un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable.

En tant que citoyens et acteurs de plein droit, nous pouvons exiger que des mesures soient prises à tous les niveaux de gouvernement, et obliger les dirigeants à tenir leurs engagements.

Nous pouvons également unir nos efforts pour obtenir de meilleurs résultats, en nous associant à des groupes communautaires, à des organisations non gouvernementales ou à d'autres organisations issues de la société civile, en leur consacrant du temps, en leur faisant bénéficier de nos connaissances spécialisées et/ou en leur apportant un soutien financier.

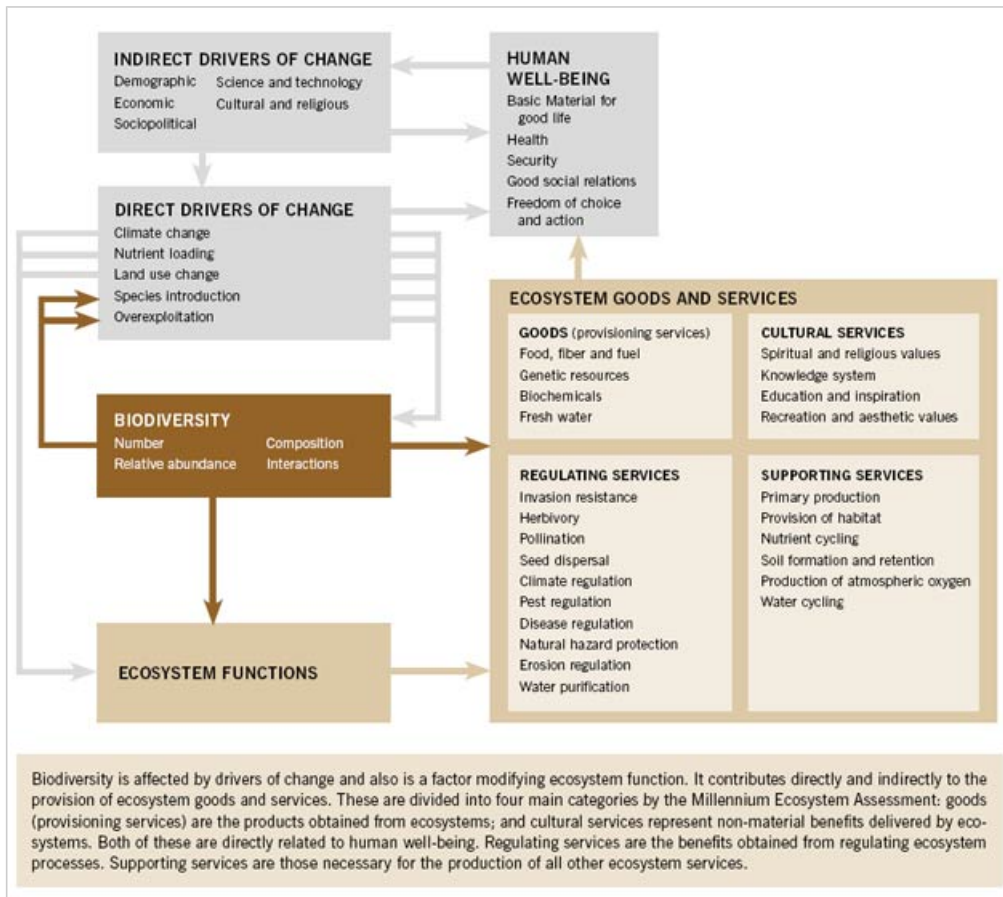
De plus, par nos choix quotidiens, nous influons tous directement sur la biodiversité et sur l'état des écosystèmes de notre planète. Ce que nous mangeons, portons, et achetons, les lieux où nous habitons, travaillons, et voyageons, relèvent de choix qui ne sont pas dénués de conséquences. Nous disposons de plus en plus d'options permettant d'adopter un mode de consommation durable (produits alimentaires bio et technologies propres par exemple), et bon nombre d'entre nous ont par ailleurs la possibilité de réduire la quantité de déchets résultant de notre consommation quotidienne de ressources.

Les **entreprises** devraient également prendre leurs responsabilités quant aux conséquences de leurs activités sur un plan environnemental et devraient choisir des fournisseurs qui adoptent des pratiques durables. A travers l'initiative « le Monde des affaires et le défi 2010 », la Convention fait toujours plus d'efforts pour amener le secteur privé à s'intéresser aux questions relatives à la biodiversité.

Annexe

Annex 1:

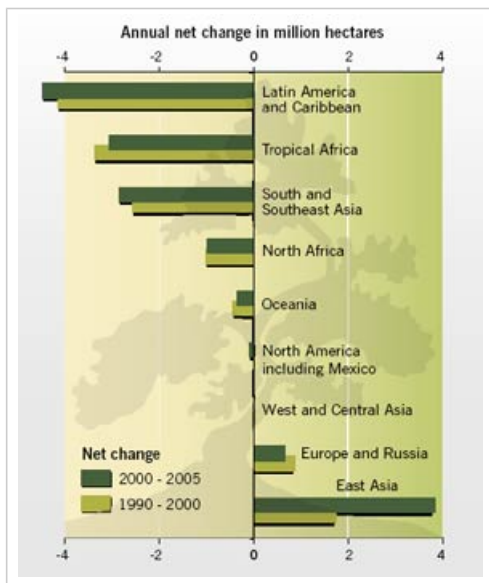
Figure 1.1 Biodiversity, ecosystem functioning, ecosystem services, and drivers of change



Source: CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 1: The Essential role of Biodiversity, p.14

Annex 2:

Figure 2.1 Annual net change in forest area by region (1990–2005)

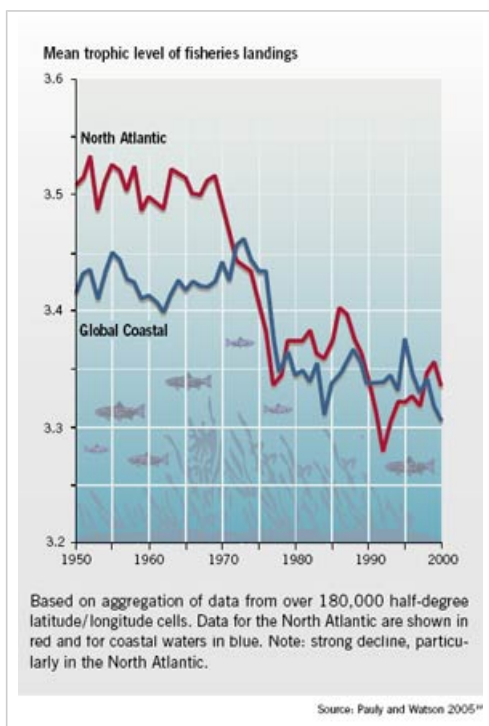


Forest area includes primary forests, modified natural forests, semi-natural forests, productive forest plantations and protective forest plantations. Net change in forest area takes into account afforestation efforts and natural expansion of forests.

Source & © CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.23

Annex 3:

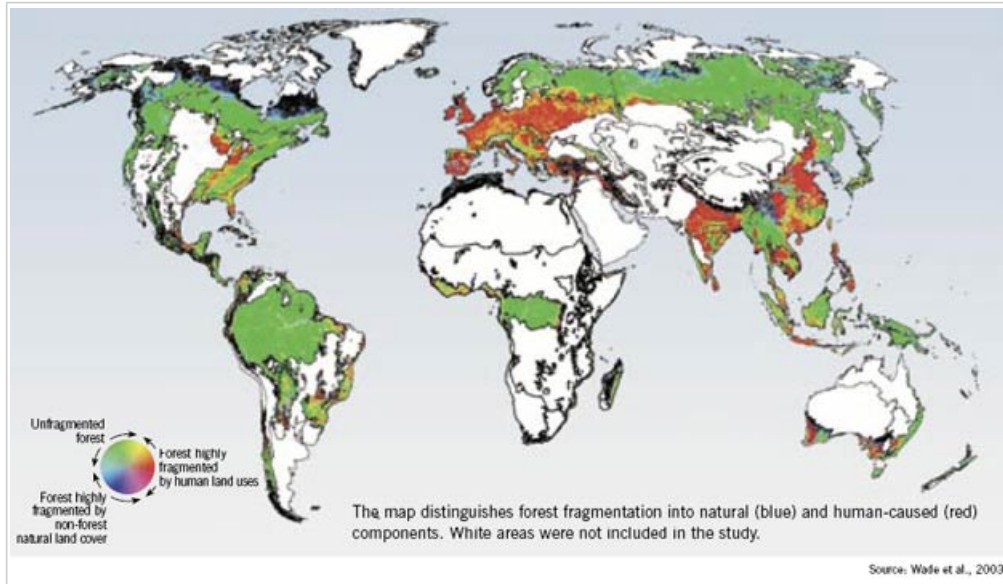
Figure 2.10 Trends in mean trophic levels of fisheries landings (1950-2000)



Source & © CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.29

Annex 4:

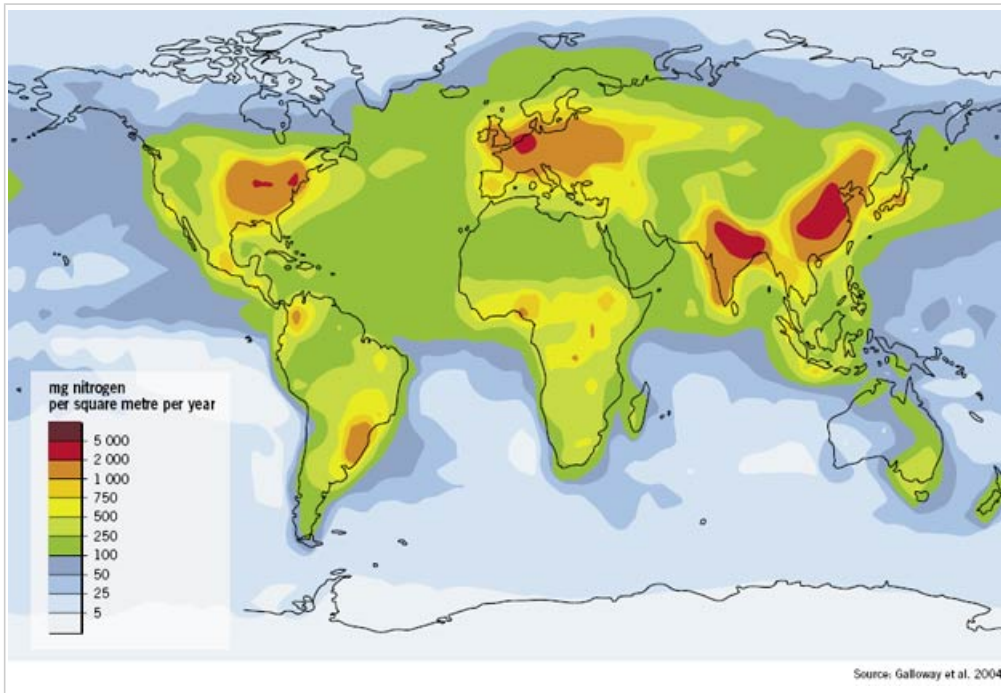
Figure 2.13 Estimates of forest fragmentation due to anthropogenic causes



Source: CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.32

Annex 5:

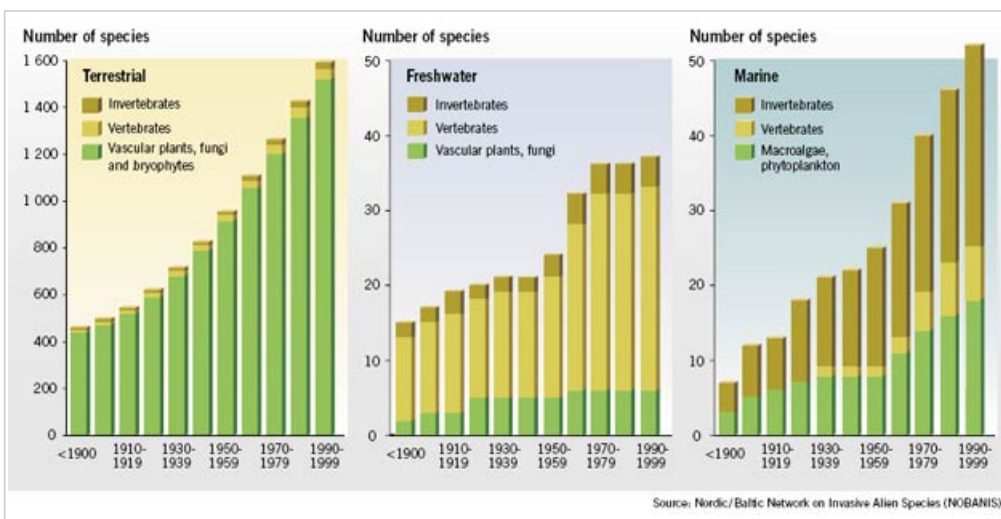
Figure 2.16 Estimated total reactive nitrogen deposition from the atmosphere (wet and dry) (early 1990s)



Source: CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.35

Annex 6:

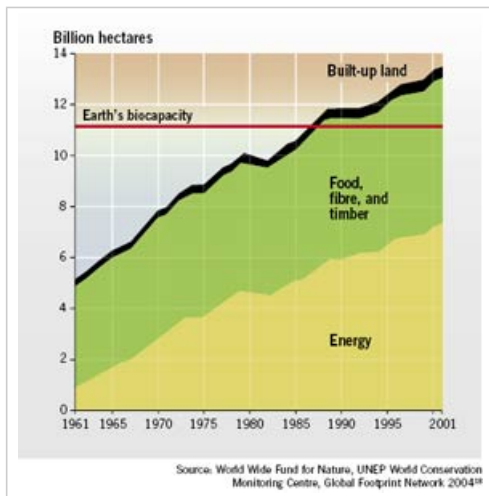
Figure 2.17 Number of alien species recorded in the Nordic terrestrial, freshwater and marine environment



Source: CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.36

Annex 7:

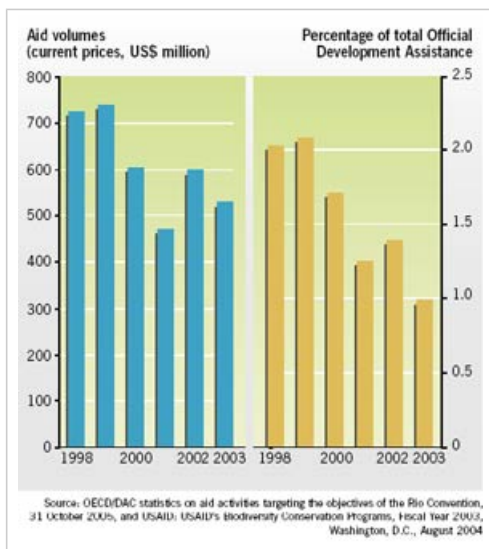
Figure 2.18 Global Ecological Footprint



Source & © CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.37

Annex 8:

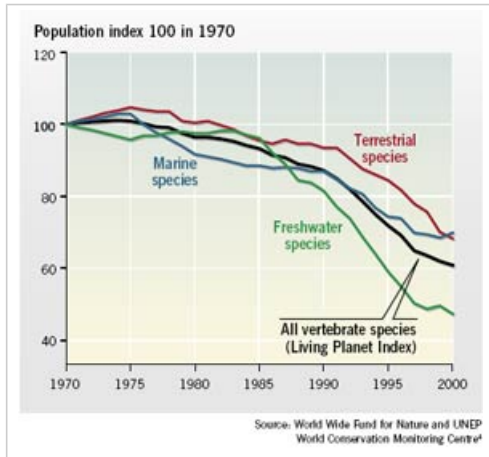
Figure 2.20 Aid activities targeting CBD objectives from 16 developed countries (1998-2003)



Source & © CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.38

Annex 9:

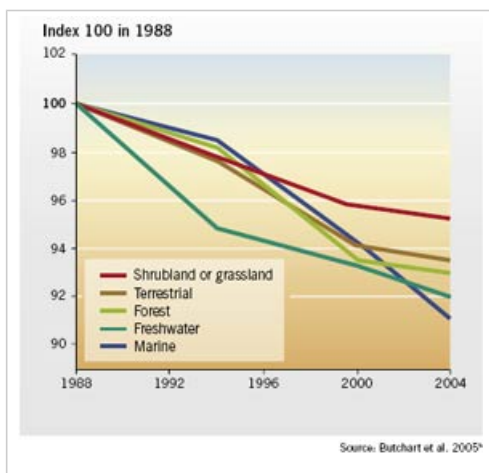
Figure 2.4 The Living Planet Index: trends in populations of terrestrial, freshwater, and marine species worldwide



Source & © CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.25

Annex 10:

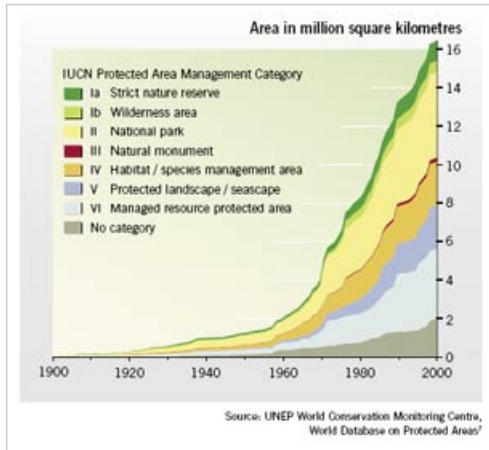
Figure 2.6 Red List Index for birds in marine, freshwater and terrestrial ecosystems, and in forest and shrubland/grassland habitats (1988-2004)



Source & © CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.26

Annex 11:

Figure 2.7 Trends in terrestrial surface under protected areas



Source & © CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 2: The 2010 Biodiversity Target: Establishing current trends, p.27

Annex 12:

Table 4.1 Prospects for achieving the targets of the framework for assessing progress towards the 2010 Biodiversity Target

The Conference of the Parties has adopted a framework of goals and targets for assessing progress towards the 2010 Biodiversity Target. In this table, the prospects of achieving these targets- which may be considered as sub-targets of the overall 2010 Biodiversity Target- are assessed, taking into account the current status and trends revealed by the Convention's indicators and the Millennium Ecosystem Assessment, and the scenarios of plausible futures examined in the Assessment. For many targets, measurable progress can be envisaged, even though full achievement is unlikely. This partial progress underlines the importance of developing quantitative targets. Where a target is identified as "achievable", this means only that it is achievable, if appropriate actions are taken; it does not imply that progress is likely in the absence of such actions. "GSPC Targets" are those of the Global Strategy for Plant Conservation.

PROTECT THE COMPONENTS OF BIODIVERSITY		
GOAL 1: Promote the conservation of the biological diversity of ecosystems, habitats and biomes.		
	<i>Target</i>	<i>Target Prospects for Progress by 2010</i>
1.1	At least 10% of each of the world's ecological regions effectively conserved.	Whereas some 12% of terrestrial areas are protected overall, the proportion varies among biomes, and even more so among ecoregions. Moreover, not all of these areas are "effectively conserved". Only about 0.6% of marine areas are protected. Reaching the target is thus challenging but achievable.
1.2	Areas of particular importance to biodiversity protected.	Sites of importance to birds are well documented, and those for plants becoming so. Progress is being made towards protecting these two sets of sites. Progress in other key biodiversity areas is variable. GSPC Target 5: "Protection of 50% of the most important areas for plant diversity assured" is challenging but achievable.
GOAL 2: Promote the conservation of species diversity.		
2.1	Restore, maintain, or reduce the decline of populations of species of selected taxonomic groups.	Many species will continue to decline in abundance and distribution, but restoration and maintenance of selected species is possible.
2.2	Status of threatened species improved.	More species will become threatened, but species-based conservation measures will improve the status of some.
GOAL 3: Promote the conservation of genetic diversity.		
3.1	Genetic diversity of crops, livestock, and harvested species of trees, fish, and wildlife and other valuable species conserved, and associated indigenous and local knowledge maintained.	Good prospects for ex situ conservation. Overall, agricultural systems are likely to continue to be simplified. Significant losses of fish genetic diversity likely. Genetic resources in situ and traditional knowledge will be protected through some projects, but are likely to decline overall.
PROMOTE SUSTAINABLE USE		
GOAL 4: Promote sustainable use and consumption.		
4.1	Biodiversity-based products derived from sources that are sustainably managed, and production areas managed consistent with the conservation of biodiversity.	Progress expected for some components of biodiversity, and increased take-up of various certification schemes likely to continue. If more general "good practices" for sustainable management of agriculture and forestry are applied, the GSPC Targets 6 and 12 are achievable ("30% of production lands managed for conservation" and "30% of products derived from sustainable sources"). More stringent and urgent action is needed for marine fish stocks. Overall, although substantial progress is possible, it is unlikely that the majority of products and production areas will be sustainable by 2010.
4.2	Unsustainable consumption of biological resources, or consumption that has an impact on biodiversity, reduced.	Total consumption is projected to increase due to demographic change and economic growth. However, these increases could be moderated by reduced waste and luxury consumption.
4.3	No species of wild flora or fauna endangered by international trade.	Progress is possible, for example through enhanced implementation of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora.
ADDRESS THREATS TO BIODIVERSITY		
GOAL 5: Pressures from habitat loss, land-use change and degradation, and unsustainable water use reduced.		
5.1	Rate of loss and degradation of natural habitats decreased.	Land-use change is projected to continue to be the largest driver of ecosystem change and biodiversity loss. However, rates of change could be decreased and, through landscape-level planning, pressures on regions of high conservation value could be further reduced.
GOAL 6: Control threats from invasive alien species.		
6.1	Pathways for major potential alien invasive species controlled.	While pressures are likely to increase from greater transport, trade, and tourism, measures to address these major pathways could be enhanced, including through the implementation of existing international agreements (e.g., the International Plant Protection Convention, the International Ballast Water Convention).

Source: CBD Global Biodiversity Outlook 2 [see <http://www.biodiv.org/doc/gbo2/cbd-gbo2.pdf>] (2006), Chapter 4: Prospects and challenges for achieving the 2010 biodiversity target, p.60

Partenaires ayant collaboré à cette publication

Les niveaux 1 et 2 de ce dossier sont des résumés rédigés par GreenFacts avec le soutien financier de la **Direction du développement et de la coopération suisse** (DDC), de l'**Organisation internationale de la Francophonie** (OIF) et de l'**Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie** (IEPF).



Et en partenariat avec

